

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS
24/05/18

1. Modalités de la consultation

Support de la consultation publique :

Site Internet du Parc national du Mercantour (<http://www.mercantour-parcnational.fr/fr/consultations-publiques>)

Documents consultables en ligne :

- note de contexte et références réglementaires
- projet de réglementation

Date d'ouverture de la consultation : 06/04/2018

Date de clôture de la consultation : 27/04/2018

2. Résultats de la consultation

2a. Propositions de modification des créneaux horaires de bivouac

Commentaire 1

Horaires bivouac

Par [pseudo], le 17/04/2018 - 18h05

Bonjour, Les horaires de bivouac sont inadquat en été : 19h00 c'est trop tard (les randonneurs s'arrêtent bien avant et 9h00 le matin c'est inutile, ils sont repartis avant . 17h30 - 8h00 serait plus en phase avec la réalité des itinérants.

Commentaire 2

Horaires variables selon les saisons

Par [pseudo], le 02/05/2018 - 13h59

Bonjour toto, S'arrêter n'est pas synonyme de se coucher! 19h, c'est encore deux, voir trois heures avant qu'il fasse nuit, en saison estivale. Même si les marcheurs font halte plus tôt, rien n'empêche de monter la tente après 19h. En revanche, la donne est différente en hiver. Pour les pratiquants de raquette / alpi / ski de rando, la nuit tombe bien avant 19h, et il faut avoir la possibilité de monter le camp avant. L'horaire pourrait-elle varier selon la saison, pour coller à l'esprit du bivouac : "de la tombée de la nuit au levé du jour" ?

Il a été tenu compte de ces propositions pour mise à l'étude de leur faisabilité – cf. document « motifs de la décision », paragraphe 2.

2b. Proposition d'interdiction du bivouac sous tente hors aires dédiées

Commentaire 3

Au sujet du bivouac

Par [pseudo], le 05/05/2018 - 18h52

Bjour, De toute façon quoi qu'on retienne comme horaire il y aura toujours des avantages et des inconvénients. Une telle autorisation est de toute façon un pis-aller pour ne pas handicaper les randonneurs effectuant des traversés. Pour ce qui est du démontage à 9h en effet c'est bien trop tard pour ce type de besoin mais chacun est libre de démonter avant. Il y avait le problème du séchage de la toile de tente mouillée de rosée avant son rangement (poids et risque de moisissures) mais les matériaux ont évolué. Je pense personnellement que si le créneau devait être revu il faudrait plutôt le réduire à son strict nécessaire pour dissuader les pseudo bivouacs autour des lacs notamment (pêcheurs) et limiter les impacts, soit de 14h actuellement (un luxe!) à 12h voir 10h, hors tolérance en cas de mauvais temps. Je suis, pour ma part, plutôt pour une interdiction du bivouac avec tente en règle générale et pour la mise en place d'aires de bivouac bien localisées sur certains itinéraires

balisés et l'usage du sur-sac individuel par exemple être encouragé partout ailleurs. Presque 40 ans après la mise en place de cette dérogation au camping est-il trop demander d'imaginer pouvoir évoluer vers plus d'éthique et d'exigence ? Le Mercantour n'est pas le Wilderness américain et les équipements ont depuis fait des progrès.

Il a été tenu compte de cette proposition pour mise à l'étude de sa faisabilité – cf. document « motifs de la décision », paragraphe 3.